

022432



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Dorian Malberti

☎ : 04.93.72.75.76

✉ dorian.malberti@alpes-maritimes.gouv.fr

📁 PPRIF \ Nice\ procédure

Nice, le 23 MARS 2016

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Maire de Nice
Hôtel de Ville
5 Rue de l'Hôtel de Ville
06300 NICE

Objet : Consultation préalable à l'enquête publique relative au PPRIF de Nice

PJ : 1 dossier de PPRIF + 1 CD-Rom

Lettre recommandée AR = 20.095.813.6510.2.

Par arrêté en date du 16 décembre 2003, l'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt a été prescrite sur votre commune.

Les études techniques nécessaires à l'établissement de ce PPR sont aujourd'hui achevées et vous ont été présentées par mes services. Je vous propose par conséquent de poursuivre la procédure d'approbation en lançant la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique.

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le présent projet de PPR doit être, préalablement à l'enquête publique, soumis aux avis :

- de votre conseil municipal,
- de l'organe délibérant de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- de l'organe délibérant du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- du Service départemental d'incendie et de secours,
- de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var,
- du Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi vous saurais-je gré, préalablement à l'enquête publique et en application des articles L.562-3 et R.562-7 du code de l'environnement, de bien vouloir recueillir l'avis de votre assemblée délibérante sur le projet de plan ci-joint.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, s'il n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, sera réputé tacitement favorable. Les avis, formulés ou réputés favorables, seront annexés au registre d'enquête publique afin que le public puisse en prendre connaissance.


Ces avis, de même que les observations recueillies lors de l'enquête publique, seront analysés par mes services afin de modifier éventuellement le projet de PPR actuel.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques incendies de forêt, je porte officiellement à votre connaissance le dossier d'enquête publique du projet de PPR, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement.

Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets de zonage réglementaire et de règlement notifiés permettront donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Enfin je vous informe que l'enquête publique relative au projet de PPRIF se réalisera, à l'issue de l'ensemble des consultations, conformément aux dispositions des articles R123-6 à R123-23 du code de l'environnement relatifs au déroulement de l'enquête publique.

Dès la désignation du commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif, mes services prendront votre attache pour préparer cette enquête publique.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCL-D 3966

Frédéric MAC KAIN

Copie pour information :

- STEM
- SGAJ
- Préfecture / DRCL/affaires juridiques et de la légalité

022433



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Nice, le

23 MARS 2016

Service Eau – Risques

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Affaire suivie par : Dorian Malberti

☎ : 04.93.72.75.76

✉ dorian.malberti@alpes-maritimes.gouv.fr

📁 D:\PPRIF\procédure\Nice\EP

à

**Monsieur le président de la Métropole
Nice Côte d'Azur**
405 promenade des Anglais
06202 NICE

Objet : Consultation préalable à l'enquête publique relative au PPRIF de Nice

PJ : 1 dossier de PPRIF

Lettre recommandée AR = 2C.095.813.6514.0.

Par arrêté en date du 16 décembre 2003, l'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt a été prescrite sur la commune de Nice.

Les études techniques nécessaires à l'établissement de ce PPRIF sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques devant être consultées, avant sa mise à l'enquête publique.

Aussi vous saurais-je gré, préalablement à l'enquête publique et en application des articles L.562-3 et R.562-7 du code de l'environnement, de bien vouloir recueillir l'avis de votre assemblée délibérante sur le projet de plan ci-joint.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, s'il n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, sera réputé tacitement favorable. Les avis formulés ou réputés favorables, seront annexés au registre d'enquête publique afin que le public puisse en prendre connaissance.

Ces avis, de même que les observations recueillies lors de l'enquête publique, seront analysés par mes services afin de modifier éventuellement le projet de PPR actuel.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques incendies de forêt, je porte officiellement à votre connaissance le dossier d'enquête publique du projet de PPR, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement.

Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le pôle risques du service eau-risques, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, est à votre disposition pour toute information sur ce projet.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3666

Frédéric MAC KAIN

022434



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le

23 MARS 2016

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Dorian Malberti
04.93.72.75.76

☐ dorian.malberti@alpes-maritimes.gouv.fr
PPRIF de Nice

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

Voir liste des destinataires

Objet : Consultation préalable à l'enquête publique relative au PPRIF de Nice
PJ: 1 dossier de PPRIF

Lettre recommandée AR

Par arrêté en date du 16 décembre 2003, l'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt a été prescrite sur la commune de Nice.

Les études techniques nécessaires à l'établissement de ce PPRIF sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques devant être consultées, avant sa mise à l'enquête publique.

Aussi vous saurais-je gré, préalablement à l'enquête publique et en application des articles L.562-3 et R.562-7 du code de l'environnement, de bien vouloir recueillir l'avis de votre assemblée délibérante sur le projet de plan ci-joint.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, s'il n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, sera réputé tacitement favorable. L'ensemble des avis, formulés ou réputés favorable, sera annexé au registre d'enquête publique afin que le public puisse en prendre connaissance.

Les avis émis, de même que les observations recueillies lors de l'enquête publique, pourront être pris en compte dans le plan approuvé, sans toutefois que les éventuelles adaptations ne portent atteinte à son économie générale.

Le pôle risques du service eau-risques, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, est à votre disposition pour toute information sur ce projet

Pour le Préfet
Le Secrétaire
DRIE-D 3660

FRÉDÉRIC MAC KAIN

Liste des destinataires :

Monsieur le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes = 2C.095.813.6515.7
Centre administratif
Direction de l'Écologie et du Développement Durable
BP 3007
06201 NICE Cedex 3

Monsieur le président du Conseil Régional PACA = 2C.095.813.6516.4
Hotel de région – service Forêt- Hydraulique
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE Cedex 20

Monsieur le président du Centre régional de la propriété forestière PACA = 2C.095.813.6517.1
7, impasse Ricard Digne
13004 MARSEILLE

Monsieur le directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours = 2C.095.813.6518.8
140, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
Service Prévision – BP99
06271 VILLENEUVE LOUBET Cedex

Monsieur le président de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes = 2C.095.813.6519.5
MIN Fleurs 17
Box 85
06296 NICE cedex 3

Monsieur le directeur général de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var =
Immeuble Nice Plaza
455, Promenade des Anglais
BP 33257
06205 NICE Cedex 3
2C.095.813.6520.1

En provenance de :

~~Chambre Agriculture
Mim Flowers 17
Box 81
06296 Nice Cedex 3.~~

SGR2 - V21 - INCS - 14468 - 1174 - V.S-SU



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 2C 095 813 6519 5



SER-PR-DM.22434 Renvoyer à



Présenté / Avisé le :
Distribué le : 29/3/16

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :



DDTM 06 / SER
31 MARS 2016
COURRIER-ARRIVÉE

D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Centre Administratif Départemental
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C807

En provenance de :

~~EPA Plaine du Var
B.P. 33257
06205 Nice Cedex 3.~~

SGR2 - V21 - INCS - 14468 - 1174 - V.S-SU



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 2C 095 813 6520 1



SER-PR-DM.22434 Renvoyer à



Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR
455 promenade des Anglais
Le Nice Plaza - 4ème étage
BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tél : 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26
RCS NICE 098 858 803

DDTM 06 / SER
31 MARS 2016
COURRIER-ARRIVÉE

D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Centre Administratif Départemental
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C807

En provenance de :

~~CRPF Paca
7 impasse Ricard Digne
13004 Marseille~~

SGR2 - V21 - INCS - 14468 - 1174 - V.S-SU



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 2C 095 813 6517 1



SER-PR-DM.22434 Renvoyer à



Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :



DDTM 06 / SER
15 AVR. 2016
COURRIER-ARRIVÉE

D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Centre Administratif Départemental
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C807

~~En provenance de :~~
Maurice
Hôtel de Ville
5, rue de l'Hôtel de Ville
06354 NICE COTE D'AZUR
METROPOLE
NICE COTE D'AZUR

Présenté / Avisé le : / / Bureau central du courrier
Distribué le : / / 29 MARS 2016
Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGREMENT N° C807

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 2C 095 813 6510 2
SER-PR-DM.22432 Renvoyer à
FRAB

DDTM 06 / SER
11 AVR. 2016
D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Centre Administratif Départemental
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

~~En provenance de :~~
C.D. 06
B.P. 3007
06201 Nice Cedex 3.

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / / UNSE
Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGREMENT N° C807

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 2C 095 813 6515 7
SER-PR-DM.22434 Renvoyer à
FRAB

DDTM 06 / SER
07 AVR. 2016
D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Centre Administratif Départemental
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

~~En provenance de :~~
Conseil Régional
Hôtel de Ville
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / / REGION Provence Alpes Côte d'Azur
Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGREMENT N° C807

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 2C 095 813 6516 4
SER-PR-DM.22434 Renvoyer à
FRAB

D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Centre Administratif Départemental
BP 3003
06201 NICE CEDEX 3

~~SDIS
BP. 99
06271 Villeveuve-Loubet.~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
Numéro de l'AR : **AR 2C 095 813 6518 8**
SER-PR-DM-22434 Envoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 29/03/16
Distribué le : 29/03/16

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNP/Permis de conduire
 Autre :

**S.D.I.S. 06
ARRIVÉ LE
29 MARS 2016**

**DDTM 06 / SEAR
31 MARS 2016
COURRIER-ARRIVÉE**

D.D.T.M. 06
Service Eau - Risques
Administratif Départemental
BP 3003
NICE CEDEX 3

Impression historique du pli

<http://www.csuiv>



Résultat de la recherche

Identifiant	Produit	Date	Localisation	Statut
2C09581365140 ▼	Lettre Recommandée AR	29/03/2016	06	Distribué
29/03/2016 Distribué NICE SAINT AUGUSTIN PDC1 (06)				

Détails de l'acheminement

Le courrier a été remis contre signature du destinataire (ou de son représentant dûment mandaté).

- le 26/03/2016 En cours de traitement à NICE SAINT AUGUSTIN PDC1 (06).
- le 26/03/2016 En attente de seconde présentation à NICE SAINT AUGUSTIN PDC1 (06).
- le 26/03/2016 En cours de traitement à NICE SAINT AUGUSTIN PDC1 (06).
- le 25/03/2016 Pris en charge à NICE COTE D AZUR PIC (06).

